

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2026

---

SAUVEGARDER ET RENFORCER LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE  
CONTRE LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE - (N° 1264)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Delaporte

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 19, substituer au nombre :

« 5500 »

le nombre :

« 5100 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet l'actualisation des données chiffrées de 2023 à 2024, au regard des informations scientifiques les plus récentes communiquées au rapporteur par les experts de l'ANRS et de l'INSERM.